Information sanitaire : un nouveau virus détecté chez les bovins

5 août 2026

Contexte sanitaire

Depuis plusieurs semaines, des vétérinaires signalent dans plusieurs départements de l'Est de la France, ainsi qu'en Suisse et en Allemagne, l'apparition d'un syndrome associant différents signes cliniques chez les bovins. La situation est évolutive, et semble progresser depuis ces zones.

Comment se manifeste la maladie ?

Les animaux atteints présentent principalement :

- Une diarrhée aiguë,
- Un épisode précoce de fièvre, généralement bref et transitoire,
- Un abattement et/ou une baisse d'activité digestive (diminution rumination),
- Une diminution parfois importante de la production laitière.

Dans certains cas des avortements sont observés, sans que le lien avec les autres signes soit à ce jour établi avec certitude.
Ce virus concerne actuellement les bovins mais pourrait toucher également les petits ruminants.

Un nouveau virus proche du virus de Schmallenberg

En l'absence de mise en évidence des agents pathogènes habituellement recherchés, des analyses réalisées par l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse suggèrent la présence d'un nouveau virus, proche du virus de Schmallenberg (connu et présent en France depuis 2012). Les investigations se poursuivent afin de confirmer l'identité précise du virus détecté et de mieux comprendre la situation épidémiologique. **À ce jour, comme pour tous les autres virus du même groupe, rien n'indique qu'il soit transmissible à l'homme. Aucun danger n'a été identifié pour la consommation de lait ou de viande par les consommateurs.**

Transmission

Les virus de ce groupe sont transmis principalement par de petits insectes piqueurs du genre Culicoides (mêmes vecteurs que pour la FCO et la MHE).

GDS France
L'action sanitaire ensemble

sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES

Information sanitaire : un nouveau virus détecté chez les bovins

5 Août 2026

Conséquences et conduite à tenir

Cette affection ne constitue pas une maladie réglementée donnant lieu à des mesures de gestion sanitaire obligatoires ou à des restrictions de mouvements des animaux. Aucune mesure de police sanitaire n'est donc prévue à date.

En cas de signes cliniques de ce type dans votre élevage :

- **Rapprochez-vous de votre vétérinaire** : il pourra vous conseiller, déterminer la cause, et apporter les soins adaptés aux animaux malades (traitement symptomatique).
- **Surveiller les femelles gestantes et les naissances dans les mois à venir**. En effet, on ne peut exclure le risque sur les femelles gestantes, car une infection pendant la gestation peut, dans certaines circonstances, entraîner des avortements ou des malformations congénitales chez les veaux, agneaux ou chevreaux (de façon différée, plusieurs mois après l'infection, comme cela est décrit avec le virus Schmallenberg).

Rappel : la déclaration des avortements est obligatoire dans le cadre de la surveillance de la brucellose.

Mesures de prévention

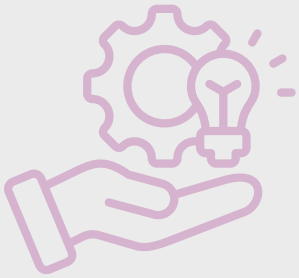

A ce jour, il n'existe pas de vaccin disponible contre ce virus.

Les mesures de prévention les plus efficaces reposent donc sur la surveillance clinique des animaux et la biosécurité (protection des troupeaux vis-à-vis des moucherons du genre *Culicoides*).
Avoir une bonne gestion des effluents, des litières et des zones de stockage de matière organique au plus près des animaux permet de limiter les habitats favorables à la ponte et au développement des *Culicoides* immatures et de réduire l'abondance des populations adultes.

Ressources

Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale
GDS France - Fiche Biosécurité Vecteurs Culicoides

GDS France — L'action sanitaire ensemble

sngtv — Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires